

**DÉPARTEMENT
DE LA DROME**

**Commune de
PLAN-DE-BAIX (26400)**
1 place de la mairie

Secrétariat : jeudi 9h - 12h et vendredi 9h - 12 h
Tel : 04.75.76.42.31 / @ mairie.plandebaix@orange.fr

ARRÊTE 2026-12
**Portant autorisation temporaire d'ouvrir un débit
de boissons à consommer sur place
3ème catégorie – APEL**

Le maire de la commune de PLAN DE BAIX

Vu la demande de **Mme TERRAIL Christine**, Présidente de l'Association APEL de Plan-de-baix, située au 203 route de Fonchet - 26400 Plan-de-Baix, en date du 16 juillet 2026,
Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons,
Vu les décrets n°92-880 du 26 août 1992 relatif aux dérogations temporaire d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code général des Collectivités territoriales,
Vu les articles L 22 et L 48 du Code des débits de boissons,

ARRÊTE :

Mme TERRAIL Christine, représentante et Présidente de l'Association APEL de Plan-de-baix est autorisée à ouvrir un débit de boissons à consommer sur place de 3ème catégorie – sur son lieu de la manifestation à la **SALLE POLYVALENTE** située 141 rue de Perrin Chabas - 26400 Plan-de-Baix – les jours suivants : **de 17h00 le SAMEDI 18/07/2026 à 1h00 le DIMANCHE 19/07/2026.**

Copie de cette autorisation sera adressée à la Gendarmerie et à la Préfecture de Valence.
La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

A Plan de Baix, le 16 juillet 2026,

Le Maire,

Jean-François FAURE

16/07/26

